



**Séance ordinaire du 15 décembre 2025**  
**Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal**  
**de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°15122025D14**

**Objet : Attribution des marchés d'assurances de la commune**

Date de la convocation et de l'affichage : 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

Le 15 décembre 2025, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

<b>Nom complet</b>	<b>Présents</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents excusés</b>	<b>Nom du mandataire le cas échéant</b>
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD	X			
Régine DUCRET		X		Serge GUILLEMAT
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20251215-15122025D14-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Francine BORDON		X		Elodie DA SILVA
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA			X	
Aly DIARRA	X			
Yves GOAËR	X			
Dominique VERDOYA	X			

Secrétaire de séance : Roger BILLARD

-----

**Rapporteur :** Caroline LEVANNIER, Adjointe en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse

Les contrats d'assurances de la commune arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Un marché à procédure adaptée a été lancé le 7 novembre 2025 pour les renouveler, avec une date limite de réception des offres fixée au 5 décembre 2025.

Ce marché a été publié dans une période particulièrement tendue pour les collectivités ; de nombreux assureurs ayant quitté le secteur des collectivités locales.

Un rapport du Sénat a notamment souligné un manque de concurrence sur le marché de l'assurance des collectivités et l'accroissement des risques auxquels ces dernières doivent faire face (émeutes, multiplication des évènements climatiques). De nombreuses collectivités se retrouvent de ce fait sans assurance et une proposition loi a été votée en juin 2025 pour garantir une assurance minimale aux collectivités.

Dans ce contexte, la commune a lancé un marché d'une durée de 4 ans avec 4 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens
- Lot 2 : Flotte automobile
- Lot 3 : Responsabilité
- Lot 4 : Protection juridique

Les critères de choix étaient les suivants :

Critère	Pondération
1. Valeur technique (qualité des garanties, étendue des couvertures, délai de déclaration des sinistres, gestion des sinistres, moyens dédiés, services associés, qualité du suivi et de la relation client)	60 %
2. Prix des prestations (prime annuelle, au regard des niveaux de franchise)	40 %

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20251215-15122025D14-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

Une seule offre a été reçue pour les lots 1, 2 et 3, l'offre de GROUPAMA, assureur actuel de la commune. L'offre de GROUPAMA répond aux besoins de la collectivité.  
Aucune offre n'a été reçue pour le lot 4.

Au vu du rapport d'analyse, il est proposé d'attribuer les marchés à GROUPAMA.

Il est également précisé qu'une négociation est en cours afin d'améliorer les offres sur le plan technique et tarifaire. Cette négociation pourra entraîner une légère modification des tarifs : soit en les améliorant soit en les augmentant si la garantie est étendue.

Vu les articles L. 2123-1 et suivants du Code de la Commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché d'assurances de la commune pour le lot « Dommage aux biens » à la société GROUPAMA AUVERGNE RHONE-ALPES, pour un montant d'environ 16 654,05 € TTC annuel
- **ATTRIBUE** le marché d'assurances de la commune pour le lot « Flotte automobile » à la société GROUPAMA AUVERGNE RHONE-ALPES, pour un montant d'environ 9 126,63 € TTC annuel
- **ATTRIBUE** le marché d'assurances de la commune pour le lot « Responsabilité » à la société GROUPAMA AUVERGNE RHONE-ALPES, pour un montant d'environ 11 405,10 € TTC annuel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer les marchés sur la base de l'offre initiale ou de l'offre négociée et à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

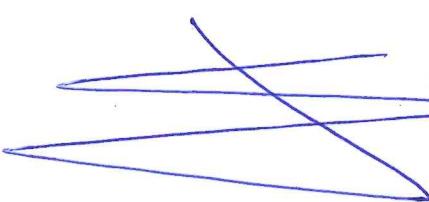
---

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 15 DECEMBRE 2025

Mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat.

Le Maire,  
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,  
Roger BILLARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de Porte-de-Savoie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20251215-15122025D14-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

---

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20251215-15122025D14-DE  
Date de réception préfecture : 17/12/2025